



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Évaluation

**Réponse de l'administration à l'évaluation
de la contribution du PNUD à l'accès à l'énergie
et de son appui à la transition énergétique**

I. Introduction

1. Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a réalisé la première analyse complète de la contribution du PNUD à l'accès à l'énergie et à la transition vers des formes d'énergie renouvelables (DP/2022/9). Le soutien du PNUD en matière d'énergie remonte aux années 1990 et est depuis longtemps lié aux objectifs de l'organisation en ce qui concerne l'environnement et le développement.
2. L'évaluation devrait apporter des informations propres à faciliter le positionnement du PNUD à l'égard du document stratégique de l'ensemble du système des Nations Unies, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, l'exécution du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ainsi que la planification et la mise en œuvre des programmes de pays et des partenariats. Elle vise en outre à établir quelle a été la réponse du PNUD au dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie, au cours duquel les États Membres et d'autres parties prenantes ont renouvelé leur engagement à atteindre l'objectif n° 7 d'ici à 2030.
3. L'évaluation a pour objet de fournir à la direction du PNUD et aux parties prenantes du programme une évaluation indépendante de l'efficacité des travaux accomplis par le PNUD dans le domaine de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique ; de la pertinence de ses travaux dans ce domaine ; et des possibilités d'appuyer le positionnement stratégique et les travaux du PNUD dans le domaine de l'énergie comme l'une des six solutions types figurant dans le plan stratégique.



II. Accès à l'énergie et transition énergétique : un contexte mondial

4. L'accès à l'énergie est une condition préalable à la santé, à l'éducation et à la prospérité économique : un multiplicateur essentiel pour les objectifs de développement durable. L'énergie durable est également essentielle pour progresser dans la réalisation d'autres objectifs de développement durable, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'éradication de la pauvreté (objectif 1), la faim zéro (objectif 2), la santé et le bien-être (objectif 3), une éducation de qualité (objectif 4), l'égalité des sexes (objectif 5), un travail décent et la croissance économique (objectif 8), l'industrie, l'innovation et les infrastructures (objectif 9) et la réduction des inégalités (objectif 10). Si l'accès à l'énergie est au cœur de l'objectif relatif à l'énergie propre et abordable (objectif 7), il est également essentiel à l'avènement de villes et de communautés durables (objectif 11), ainsi que pour l'action climatique (objectif 13) et la vie aquatique (objectif 14), entre autres.

5. Cependant, en 2019, 759 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une quelconque forme d'électricité, ce qui équivaut à 1 personne sur 10 dans le monde¹. Parmi elles, 75 % vivent en Afrique subsaharienne². En outre, 2,6 milliards de personnes, soit environ une personne sur trois dans le monde, n'ont pas accès à des technologies et à des combustibles propres pour cuisiner (ce que l'on appelle la « cuisson propre »). La pollution causée par les feux ouverts et les poêles est liée au décès prématuré de 3,8 millions de personnes³.

6. Dans le même temps, les conséquences des changements climatiques ne cessent d'augmenter. Les années 2010 à 2020 ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et l'augmentation significative des phénomènes météorologiques extrêmes a souvent touché les régions les plus vulnérables du monde. Selon l'Institut des ressources mondiales, la consommation d'énergie est de loin la principale source d'émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, puisqu'elle est responsable de 73 % des émissions mondiales⁴. Les mesures d'atténuation du secteur de l'énergie sont donc au cœur des contributions déterminées au niveau national et représentent souvent la meilleure occasion qu'ont les pays de faire progresser leurs ambitions en matière d'atténuation ainsi que leurs ambitions socio-économiques. L'intensification des investissements dans les énergies propres et des mesures de transposition à plus grande échelle des solutions adoptées est au cœur de ces deux défis et est essentielle à la réalisation des ambitions de l'objectif de développement durable n° 7, qui entend « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » d'ici à 2030.

7. Pour passer à un système énergétique durable zéro émission nette d'ici 2050, les investissements annuels dans les énergies propres (au niveau mondial) devront plus que tripler d'ici 2030, pour atteindre environ 4 000 milliards de dollars⁵. Cependant, les récentes estimations des études menées dans le cadre de la série « Energizing

¹ Agence internationale de l'énergie (AIE) et al. 2021. Tracking SDG 7: The Energy Progress Report. Banque Mondiale, Washington. Disponible à l'adresse suivante : <https://trackingsdg7.esmap.org/downloads>.

² AIE (2020). ODD 7 : Données et projections, AIE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iea.org/reports/sdg7-data-and-projections>.

³ Organisation mondiale de la Santé (2021). Fiche d'information : Pollution de l'air intérieur et santé. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/household-air-pollution-and-health>.

⁴ Institut des ressources mondiales (2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.wri.org/insights/4-charts-explain-greenhouse-gas-emissions-countries-and-sectors>.

⁵ AIE. 2021. Zéro émission nette d'ici 2050. Une feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>.

Finance » de l'initiative Energie durable pour tous montrent que le monde est loin d'atteindre le niveau d'investissement nécessaire pour universaliser l'accès à l'énergie⁶. En termes plus précis :

a) Le financement de l'électricité dans les pays à fort impact – les 20 pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie qui, ensemble, abritent plus de 80 % des personnes qui, dans le monde, n'ont pas accès à l'énergie – a considérablement diminué en 2019, passant de 43,6 milliards de dollars en 2018 à 32 milliards de dollars, et le montant du financement engagé pour l'accès à l'électricité résidentielle a chuté à 12,9 milliards de dollars, soit moins d'un tiers de l'investissement annuel estimé à 41 milliards de dollars nécessaire pour atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2030 ;

b) Les investissements dans la cuisson propre ont également stagné et sont loin d'atteindre les 4,5 milliards de dollars d'investissements annuels nécessaires à l'accès universel. Les engagements annuels suivis en faveur de la cuisson propre dans les pays à fort impact ont stagné autour de 130 millions de dollars entre 2015 et 2019 (sauf en 2017 où les engagements ont chuté rapidement à moins de 50 millions de dollars), et le portefeuille global d'investissements dans la cuisson propre continue d'être dominé par quelques grands projets dans un petit nombre de pays, financés par une poignée de fournisseurs de capitaux.

8. Ces déficits financiers appellent un engagement et des partenariats renouvelés pour financer l'accès à l'énergie, en particulier dans les pays où les niveaux de pauvreté énergétique sont les plus élevés, et pour réaliser les ambitions de l'objectif de développement durable n° 7.

III. Soutien du PNUD à l'énergie durable

9. Le PNUD travaille avec 170 pays et territoires en vue de : a) aider les pays à atteindre l'objectif de développement durable n° 7, à savoir garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable d'ici 2030 ; b) assurer une transition énergétique juste et durable. À ce jour, la proportion du portefeuille énergétique du PNUD provenant de fonds verticaux [c'est-à-dire composé de projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC)] s'élève à 541 millions de dollars, dont 384 millions de dollars en cours d'exécution, 30 millions de dollars approuvés et 127 millions de dollars en attente⁷.

10. Au fil des ans, le travail du PNUD en matière d'énergie s'est concentré sur trois domaines :

a) Aider les pays à faible revenu à améliorer l'accès à l'énergie par l'électrification hors réseau au niveau communautaire et l'électrification des établissements sanitaires ;

b) Soutenir les pays à revenu intermédiaire pour accélérer leur transition énergétique. Il s'agit notamment d'aider les pays à soumettre et à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la Promesse climatique ; d'aider les villes à devenir plus durables grâce à une planification urbaine

⁶ Énergie durable pour tous (2021). Energizing Finance – Understanding the Landscape 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.seforall.org/publications/energizing-finance-understanding-the-landscape-2021>.

⁷ Pour assurer une meilleure visibilité de l'ensemble du portefeuille énergétique du PNUD, la collecte de données sur les projets du PNUD financés par des fonds non verticaux est en cours, en consultation avec les équipes régionales et les bureaux de pays.

intégrée, à la promotion de la mobilité électrique et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ; et de développer une nouvelle offre afin d'aider les pays à réformer les subventions aux combustibles fossiles d'une manière socialement et économiquement équitable ;

c) Travailler dans des contextes fragiles et de crise afin d'améliorer la résilience énergétique des communautés déplacées et vulnérables.

11. Tout d'abord, en ce qui concerne l'avenir (et comme indiqué dans le plan stratégique pour 2022-2025), l'objectif du travail du PNUD dans le domaine de l'énergie est d'accroître l'accès à l'énergie des personnes accusant le plus de retard⁸. En accélérant les investissements dans les solutions d'énergie renouvelable distribuée, en particulier pour les personnes les plus difficiles à atteindre et dans les contextes de crise, le PNUD entend accroître l'accès à une énergie propre et abordable pour 500 millions de personnes. Le Programme de développement des marchés de mini-réseaux verts en Afrique, par exemple, améliore la viabilité financière des mini-réseaux d'énergie renouvelable dans 18 pays, encourageant l'investissement privé, la baisse des tarifs et l'extension des services.

12. En deuxième lieu, le PNUD œuvrera à accélérer la transition vers les énergies renouvelables en favorisant les changements systémiques nécessaires à l'avènement d'économies vertes et inclusives, en particulier dans les pays caractérisés par de faibles niveaux de production d'énergie renouvelable ou de faibles taux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces travaux tireront parti des progrès technologiques, des innovations en matière d'énergie propre et des nouveaux modèles commerciaux dans le secteur de l'énergie.

13. Le changement provoquera un bouleversement. La réduction des subventions aux combustibles fossiles ou le transfert de l'aide à l'investissement, par exemple, fera des gagnants et des perdants. Le PNUD veillera à ce que ces transitions soient équitables et à ce que leurs conséquences sur les personnes vulnérables soient comprises et atténuées. En adoptant une approche centrée sur l'être humain, par exemple en prenant l'utilisation productive de l'énergie comme point d'entrée plutôt que les défis techniques, des liens avec des domaines comme la pauvreté ou l'égalité des sexes apparaîtront naturellement, ce qui permettra une approche plus intégrée.

14. Pour réaliser ces ambitions, le PNUD s'est engagé à mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies, les États membres, les institutions financières, les sociétés du secteur privé et les entreprises en vue d'accélérer les progrès vers l'objectif de développement durable n° 7 et les autres objectifs, en se concentrant en particulier sur les personnes qui accusent le plus de retard grâce à des partenariats stratégiques et un engagement ciblé des parties prenantes. Des exemples d'initiatives et de partenariats phares du PNUD dans le secteur de l'énergie sont décrits ci-dessous.

15. Le programme « Africa Mini-Grid » offre une occasion de combler le fossé énergétique à grande échelle. Il s'agit d'un programme d'assistance technique aux mini-réseaux dirigé par les pays, actif dans 18 pays africains pour commencer. L'objectif du programme est d'améliorer l'accès aux énergies propres en promouvant et en augmentant la viabilité financière l'investissement commercial à grande échelle dans les mini-réseaux à faible émission de carbone en Afrique, en mettant l'accent sur les leviers de réduction des coûts et les modèles commerciaux innovants. Le programme vise expressément les marchés de mini-réseaux en phase de démarrage et cherche à établir un environnement favorable à des investissements privés ultérieurs à grande échelle. La mise en œuvre commencera en 2021 dans deux cohortes de pays :

⁸ PNUD (2022). Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/publications/undp-strategic-plan-2022-2025>.

Angola, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Éthiopie, Eswatini, Madagascar, Malawi, Nigeria, Somalie et Soudan (première cohorte) ; et Bénin, Tchad, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Príncipe et Zambie (deuxième cohorte). Ensemble, ces 18 pays abritent environ 312 millions de personnes privées d'électricité, soit plus de la moitié des 548 millions de personnes qui n'ont actuellement pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. Il s'agit du programme d'accès à l'énergie le plus ambitieux du PNUD à ce jour, l'un des plus vastes programmes d'assistance technique en matière d'électrification hors réseau dans la région et il pourrait être étendu.

16. L'offre énergétique du PNUD pour le Sahel a pour objectif de faire en sorte que l'Afrique puisse exploiter son potentiel énergétique afin d'assurer un développement durable au Sahel. En 2020, 18 organismes des Nations unies ont uni leurs forces sous la direction du PNUD afin de développer, dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel, un cadre visant à stimuler la croissance économique par un accès accru aux énergies renouvelables. En accord avec ce cadre, le PNUD est sur le point de lancer un programme ambitieux visant à améliorer l'environnement favorable au déploiement de solutions d'énergie renouvelable hors réseau, à accélérer l'accès à l'énergie durable à des fins productives et pour les services de base desservant les communautés vulnérables du Sahel et à enclencher un développement socio-économique durable dans les zones rurales, grâce à une approche holistique d'écovillage. En collaboration avec Energie durable pour tous, ce nouveau partenariat a pour objectif de débloquer les investissements publics et privés qui permettront de financer un accès à l'énergie abordable et durable pour tous les habitants de l'Afrique, en particulier au Sahel. Le programme vise à établir de nouveaux partenariats susceptibles d'appuyer des interventions plus audacieuses qui favorisent l'énergie durable et des voies de développement au Sahel.

17. Le programme « Solar for Health » s'attaque aux inégalités et aux vulnérabilités des systèmes de santé dans le monde entier. Aujourd'hui, 59 % de l'ensemble des établissements sanitaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire n'ont pas accès à des services énergétiques fiables, et la récente évaluation du cadre multi-niveaux dans six pays estime qu'environ 25 % des établissements sanitaires sont totalement privés d'électricité. Dans le monde, plus de 289 000 femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, dont beaucoup auraient pu être évitées grâce à un meilleur éclairage et à d'autres services médicaux dépendant de l'électricité. Depuis 2017, le PNUD et ses partenaires ont aidé 15 pays, dont 11 en Afrique subsaharienne, à équiper des établissements sanitaires de systèmes solaires photovoltaïques⁹. À ce jour, plus de 1 000 établissements sanitaires ont obtenu l'accès à une électricité propre, abordable et fiable grâce à cette initiative, garantissant la continuité des services sans coupures de courant potentiellement mortelles et des solutions de stockage au froid pour les vaccins, y compris dans des établissements précédemment touchés par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Cette initiative a également permis aux établissements sanitaires de réduire leurs coûts énergétiques et de réinvestir cet argent dans les services de santé. Pour intensifier les travaux futurs, le PNUD entend mettre en œuvre des modèles commerciaux et financiers innovants dans le cadre de l'initiative « Solar for Health », par exemple en développant l'approche de l'énergie en tant que service, qui est actuellement étudiée dans cinq pays (Liberia, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe).

18. Le dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui s'est tenu le 24 septembre 2021, était le premier rassemblement mondial sur l'énergie sous les auspices de l'Assemblée générale depuis 1981. Le dialogue a représenté un engagement mondial à catalyser

⁹ Angola, Inde, Liban, Liberia, Libye, Malawi, Namibie, Népal, Soudan du Sud, Soudan, Ouganda, Tchad, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

une action transformatrice afin de garantir l'accès de tous à des services énergétiques propres et abordables d'ici 2030 et d'accélérer la transition énergétique vers des émissions nettes nulles d'ici 2050. L'administrateur est le coprésident de ONU-Énergie et a été coprésident du dialogue de haut niveau. En tant que co-responsable du groupe de travail du dialogue sur l'accès à l'énergie, le PNUD a été le fer de lance des efforts visant à accélérer l'action mondiale en faveur de l'énergie durable pour tous.

19. Le dialogue a réuni des participants de 109 pays, dont 43 chefs d'État et 39 autres dirigeants d'entreprises et de la société civile. Plus de 150 pactes énergétiques émanant de gouvernements nationaux et locaux, d'entreprises, de fondations et d'organisations internationales, de la société civile et de la jeunesse ont été soumis au dialogue.

20. Les gouvernements nationaux et le secteur privé ont engagé plus de 400 milliards de dollars dans le financement des énergies propres, tant pour l'accès que pour la transition ; et les partenariats, notamment des fondations et des associations industrielles, ont œuvré à mobiliser des financements supplémentaires pour l'objectif de développement durable n° 7. En ce qui concerne l'accès à l'énergie, les gouvernements nationaux se sont engagés à fournir une électricité fiable à plus de 166 millions de personnes dans le monde ; les entreprises privées se sont engagées à atteindre un peu plus de 200 millions de personnes ; et les fondations et associations professionnelles ont promis de créer des partenariats qui permettraient d'atteindre des centaines de millions de personnes supplémentaires.

21. La « Feuille de route mondiale pour une action accélérée en faveur de l'ODD7 à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques », publiée par le Secrétaire général le 3 novembre 2021, présente les étapes critiques que le monde doit franchir pour atteindre les objectifs mondiaux en matière d'énergie propre, notamment les priorités suivantes :

- a) mettre fin à la construction et au développement de nouvelles centrales électriques au charbon après 2021 ;
- b) fournir un accès à l'électricité à 500 millions de personnes supplémentaires et un accès à des solutions de cuisson propre à 1 milliard de personnes supplémentaires d'ici 2025 ;
- c) réorienter les subventions à la consommation de combustibles fossiles vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- d) doubler les investissements annuels dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale afin de garantir une augmentation de 100 % de la capacité mondiale d'énergie renouvelable ;
- e) créer 30 millions d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

IV. Constatations et conclusions de l'évaluation

22. Le PNUD accueille favorablement les conclusions de l'évaluation qui viendront éclairer ses travaux sur les énergies durables, conformément au nouveau plan stratégique pour 2022-2025 approuvé en septembre 2021, et sur la création de son nouveau Centre de l'énergie durable (Sustainable Energy Hub).

23. Le PNUD note que son expertise dans le domaine de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique a fait ses preuves, non seulement en matière de programmation,

mais aussi en matière de leadership intellectuel et de promotion du dialogue et de l'action dans le domaine de l'énergie sur la scène mondiale, notamment grâce au rôle de l'administrateur en tant que coprésident d'ONU-Énergie et, plus récemment, en tant que coprésident du dialogue de haut niveau sur l'énergie. Le dialogue de haut niveau a marqué la première réunion de ce type à ce niveau depuis 40 ans, offrant l'occasion de sensibiliser le monde entier et de prendre des mesures concrètes concernant l'objectif de développement durable n° 7 en tant que levier pour la réalisation de plusieurs objectifs et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

24. Le nouveau Centre de l'énergie durable du PNUD (ou « Centre de l'énergie ») incarne l'approche systématique et programmatique de l'organisation pour répondre à l'agenda de l'énergie et des changements climatiques. Le Centre de l'énergie exploitera les réseaux existants, l'expérience accumulée et les innovations actuelles pour aider 500 millions de personnes supplémentaires à accéder à une énergie propre, fiable et abordable d'ici à 2030, et il donnera la priorité aux pays et régions présentant les niveaux les plus élevés de pauvreté énergétique. Le Centre de l'énergie travaillera avec les gouvernements des pays du programme afin de les aider à se relever et à construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de COVID-19, ainsi qu'avec les investisseurs afin de débloquer des financements publics et privés qui serviront à intensifier les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

25. **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 1 selon laquelle il « devrait détailler son approche stratégique et programmatique des questions énergétiques dans un plan d'action qui expose clairement comment il entend aider les gouvernements nationaux à atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 7. »** Le Centre de l'énergie durable, récemment créé, incarne l'approche systématique et programmatique du PNUD pour répondre à l'agenda de l'énergie et des changements climatiques dans les pays du programme. Il a été conçu pour exploiter les réseaux existants, l'expérience accumulée et les innovations actuelles en vue d'aider 500 millions de personnes supplémentaires à accéder à une énergie propre, fiable et abordable d'ici à 2030, et il donnera la priorité aux pays et régions présentant les niveaux les plus élevés de pauvreté énergétique. Le Centre de l'énergie collaborera avec les gouvernements des pays du programme afin de les aider à se relever et à construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de COVID-19, ainsi qu'avec les investisseurs afin de débloquer des financements publics et privés qui serviront à intensifier les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Les objectifs de programmation du Centre de l'énergie, notamment en ce qui concerne sa structure opérationnelle et ses nouvelles initiatives phares, sont détaillés au chapitre V ci-dessous.

26. **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 2 selon laquelle « il devrait actualiser sa proposition de valeur sur l'accès à l'énergie et la transition vers les technologies à faible émission de carbone, en jouant plus largement son rôle d'organisateur et d'agent d'exécution des initiatives de projets énergétiques complexes qui favorisent l'innovation et débouchent sur la mise en place de politiques énergétiques durables en faveur des pauvres. »** Le PNUD apporte son soutien à tous les pays, via le Centre de l'énergie, mais il se concentrera en particulier sur les pays qui accusent le plus de retard en matière d'accès à l'énergie. Le PNUD travaillera avec des partenaires clés d'ONU-Énergie ainsi que dans le cadre de nouveaux partenariats avec des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale), des fonds mondiaux (FEM, GCF), le secteur privé, des fondations (Fondation Rockefeller) et autres, afin de renforcer les capacités locales à répondre aux besoins urgents en matière d'accès à l'énergie.

27. **Le PNUD accueille favorablement la recommandation n° 3 selon laquelle « les initiatives du PNUD en faveur de l'accès à l'énergie devraient contenir des éléments de conception formels qui répondent à l'expérience locale des initiatives en matière d'énergie, notamment celle des utilisateurs, et le PNUD devrait assurer le suivi de ses services énergétiques afin d'identifier clairement les avantages durables qu'ils contribuent à apporter aux pauvres. »** L'engagement du PNUD à accroître l'accès de 500 millions de personnes à une énergie propre et abordable s'appuiera sur des partenariats renforcés et élargis entre les secteurs public et privé, notamment les organisations de développement et les institutions financières internationales, les organismes philanthropiques et d'autres parties prenantes clés. Le soutien que le PNUD apportera aux pays via son Centre de l'énergie durable inclura une plateforme numérique permettant de surveiller en temps quasi réel la fourniture d'énergie et d'assurer un suivi de la qualité du service ainsi que des effets plus généraux et interdépendants du développement durable sur des domaines comme l'accès à la santé et à l'éducation.

28. **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 4 selon laquelle « il devrait s'imposer comme un leader mondial dans les domaines de l'énergie durable en faveur des pauvres et de la transition énergétique, en opérant un changement radical de ses ambitions et en réorientant son appui en direction des économies les moins avancées et des économies à revenu intermédiaire qui sont très exposées aux effets d'une transition mondiale vers une énergie à faible teneur en carbone. »** Le PNUD s'appuiera sur son expertise et sa connaissance du terrain pour fournir aux gouvernements une vision plus globale des options et des cadres politiques qui peuvent guider une transition énergétique propre et inclusive et les aider à en quantifier les avantages et les effets. Il s'agit notamment de comprendre les effets distributifs des réformes politiques, notamment celles relatives aux subventions aux combustibles fossiles et à la tarification du carbone ; de considérer les options permettant de limiter les effets négatifs sur les groupes vulnérables ; et d'appuyer la mise en œuvre des politiques adoptées en aidant les gouvernements à communiquer de manière appropriée sur les politiques mises en œuvre et à coordonner leur application avec un plaidoyer et des campagnes de sensibilisation fondés sur des données probantes.

29. **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 5 qui préconise que « le PNUD revoie son approche en ce qui concerne son soutien à l'accès à l'énergie dans les situations de crise et les contextes fragiles et élabore des principes et des directives formels afin de répondre aux besoins énergétiques immédiats dans le cadre d'un plan de relèvement et de transition écologique plus global. »** Le PNUD tirera parti de son expertise et de son expérience dans les situations de conflit et de fragilité via le Centre de l'énergie. Les travaux du PNUD dans les contextes fragiles et de crise seront adaptés au contexte et les interventions seront échelonnées en tenant compte des efforts plus larges de développement et d'intervention humanitaire qu'elles viendront compléter.

30. **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 6 selon laquelle « il devrait promouvoir une plus grande intégration des considérations de genre et une orientation davantage ciblée sur le genre dans le cadre de sa programmation énergétique, et cesser de s'en remettre à l'hypothèse selon laquelle les femmes bénéficieront automatiquement des initiatives énergétiques du seul fait de leur inclusion. »** Le PNUD a intégré le genre parmi les indicateurs clefs de la performance du Centre de l'énergie durable, en vue d'évaluer ses propres capacités en la matière mais aussi le soutien qu'il apporte aux ménages et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises qui sont dirigés par des femmes ; ainsi que l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la formation professionnelle et aux emplois dans le secteur des énergies propres ; et les effets plus généraux sur le développement qui

accompagnent la fourniture d'énergie propre et plus particulièrement la fourniture de solutions de cuisson propres.

31. Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 7 selon laquelle « il devrait cartographier, par région, les endroits où des investissements énergétiques sont nécessaires, afin de définir une stratégie de soutien plus globale qui soit compatible avec le modèle de financement et la stratégie de mobilisation des ressources les mieux adaptés à chaque contexte. » La stratégie du Centre de l'énergie consistera à travailler avec les cadres de financement nationaux intégrés des pays et les contributions déterminées au niveau national dans le cadre d'une « stratégie de soutien plus globale ». La solution proposée par le PNUD consiste à promouvoir l'investissement dans les énergies propres en aidant les pays à accéder à des capitaux commerciaux abondants et peu coûteux grâce à une politique de réduction du risque. Les ressources financières destinées aux énergies propres sont limitées, alors que les besoins d'investissement sont énormes. Ces ressources publiques doivent catalyser des flux financiers privés beaucoup plus importants si l'on veut que l'adoption des énergies propres se généralise. Reconnaisant l'importance d'établir des objectifs, des politiques et des réglementations à long terme, transparents et clairs pour encourager les investissements du secteur privé, le PNUD tirera parti de son expertise, de ses partenariats et de son réseau sur le terrain pour réduire les risques politiques afin d'aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre les politiques et les réglementations nécessaires. Le PNUD travaille également avec des partenaires financiers et nationaux sur la réduction des risques financiers et les incitations financières afin de mettre au point la stratégie globale d'attraction des investissements la plus rentable possible.

V. L'avenir du soutien du PNUD à l'énergie durable

32. Le Centre de l'énergie durable du PNUD s'est fondé sur une ambition et un engagement audacieux, à savoir :

- a) combler le fossé énergétique afin que les personnes et les communautés marginalisées aient accès à une énergie durable et propre, et à la dignité et aux opportunités qu'elle apporte ;
- b) favoriser l'innovation et la résilience des chaînes de valeur énergétiques afin d'accélérer les investissements dans l'accès à l'énergie dans les contextes hors réseau et fragiles, ce qui inclut le développement et le déploiement de modèles commerciaux alternatifs à même d'appuyer les solutions hors réseau ;
- c) accélérer une transition énergétique qui délaisse les combustibles fossiles, en suscitant des changements systémiques favorables à une reprise verte, et rassembler les meilleures idées des gouvernements, des entreprises et du monde de la finance.

33. Le Centre de l'énergie rassemble toutes les composantes du PNUD de manière intégrée, ce qui favorise la collaboration entre les différentes équipes et permet de développer une perspective globale sur les défis énergétiques à relever. Les travaux menés sous la direction du Centre de l'énergie se concentreront sur les cinq gammes de service suivantes :

- a) Services consultatifs en matière de politique : conception de politiques et de réglementations efficaces qui favorisent les investissements dans les énergies propres ;
- b) Transformation numérique et intelligence artificielle : développement et déploiement d'outils numériques visant à améliorer la capacité des gouvernements et

des porteurs de projets à planifier les mesures énergétiques nécessaires, à préparer des projets, à mobiliser des investissements et à assurer le suivi des résultats ;

c) Modèles commerciaux et instruments financiers innovants : services consultatifs qui appuient la structuration de modèles commerciaux et d'instruments financiers innovants en vue d'accélérer l'accès à l'énergie et la transition vers une énergie propre ;

d) Approches intégrées des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris : il s'agit d'aider les clients à relever des défis complexes en matière de développement et à atteindre les objectifs et les cibles de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en intégrant les objectifs de développement durables et les liens entre énergie propre, eau, santé, genre, pauvreté, agriculture, etc. ;

e) Leadership, liaison et planification en matière d'énergie au sein du système des Nations Unies et au-delà : il s'agit de fournir une plateforme qui permette de

f) mettre en relation les parties prenantes et les partenaires clés du secteur de l'énergie, notamment le rôle du PNUD dans ONU-Énergie, le dialogue de haut niveau sur l'énergie et la Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie.

34. L'énergie étant l'une des six solutions types du plan stratégique pour 2022-2025, le Centre de l'énergie s'appuiera sur le portefeuille diversifié d'initiatives en matière d'énergie propre et abordable de l'organisation dans plus de 100 pays afin de renforcer son appui aux pays du programme en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 7. Au rang des priorités figureront la mise à profit des liens entre l'énergie et d'autres secteurs, ou des initiatives ciblées telles que le renforcement de l'appui du PNUD aux petits États insulaires en développement (PEID) via son initiative « Rising up for SIDS », entre autres.

35. Le PNUD s'appuiera sur son expertise et sa connaissance du terrain pour fournir aux gouvernements une vision plus globale des options et des cadres politiques qui peuvent guider une transition énergétique propre et inclusive et les aider à en quantifier les avantages et les effets. Il s'agit notamment de comprendre les effets distributifs des réformes politiques, notamment celles relatives aux subventions aux combustibles fossiles et à la tarification du carbone ; de considérer les options permettant de limiter les incidences négatives sur les groupes vulnérables ; et d'appuyer la mise en œuvre des politiques adoptées en aidant les gouvernements à communiquer de manière appropriée sur les politiques mises en œuvre et à coordonner leur application avec un plaidoyer et des campagnes de sensibilisation fondés sur des données probantes.

36. En ce qui concerne l'approvisionnement, notamment en énergie, le PNUD déploiera ses propres capacités opérationnelles ainsi que des systèmes de contrôle fiduciaire renforcés. Un lien clair sera établi pour faire progresser l'approvisionnement écologique, afin de garantir que les projets sont mis en œuvre en limitant le plus possible leur impact environnemental et que ceux-ci génèrent des gains socio-économiques importants dans les pays.

37. Le Centre de l'énergie se concentrera également sur le « dernier kilomètre » afin que les personnes qui accusent le plus de retard soient les premières à bénéficier d'une aide. Le PNUD travaillera avec des partenaires clés d'ONU-Énergie et dans le cadre de nouveaux partenariats avec des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale et autres), des fonds mondiaux (GCF, FEM), le secteur privé, des fondations (Fondation Rockefeller) et des organisations de la société civile, afin de renforcer les capacités locales à répondre aux besoins urgents en matière d'accès à l'énergie.

38. Par exemple, dans le cadre des programmes existants tels que le programme « Africa Mini-Grid » (décrit dans le chapitre III), le Centre de l'énergie tirera parti des partenariats existants avec le secteur privé et en établira de nouveaux. Le Centre de l'énergie s'associera avec des entreprises comme Microsoft pour créer une nouvelle plateforme de collecte, d'analyse, de visualisation et d'analyse des données afin d'appuyer les gouvernements (notamment en ce qui concerne le relèvement socio-économique après la pandémie de COVID-19). Le partenariat avec Microsoft offre également la possibilité de mettre en place une solide architecture de données et un plan d'action sur le climat, l'énergie et la durabilité environnementale, incluant des données exploitables pour faire progresser l'accès à l'énergie hors réseau.

39. Dans le même temps, le Centre de l'énergie sera le fer de lance des nouvelles offres phares, notamment la réforme des subventions aux combustibles fossiles du PNUD et les nouvelles facilités de financement et de tarification du carbone.

40. L'initiative du PNUD sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles appuie les pays qui disposent d'une gamme complète de services, récemment développés et déployés, en vue d'accélérer une transition qui délaisse les combustibles fossiles. L'initiative apporte son soutien aux clients internes (notamment les bureaux de pays du PNUD et les autres organisations des Nations Unies) ainsi qu'aux clients externes (en particulier les gouvernements). Bien que l'accent soit mis sur les combustibles fossiles, l'offre pourrait être étendue afin d'appuyer les réformes des subventions à l'électricité, ce qui pourrait être pertinent pour certains pays. Cette nouvelle offre a été lancée le 27 octobre 2021, en même temps que la campagne du PNUD « Ne choisissez pas l'extinction »¹⁰ ainsi que plusieurs publications et produits phares¹¹.

41. De nouvelles facilités de financement doivent être développées avec divers partenaires financiers. Pour concevoir une approche globale d'attraction des investissements la plus rentable possible, le PNUD travaille avec des partenaires financiers et nationaux sur la réduction des risques financiers et les incitations financières. Par exemple, grâce au partenariat du PNUD avec la Banque de développement des Caraïbes, le projet « Transformer le financement pour débloquer l'action climatique dans les Caraïbes » mis en œuvre au Belize, en Jamaïque et à Sainte-Lucie, des lignes de crédit pourront être proposées aux banques de développement nationales à des conditions concessionnelles, en vue de permettre la rétrocession de prêts aux microentreprises et petites et moyennes entreprises qui financeront les investissements dans l'action climatique. Le PNUD soutient la

¹⁰ <https://dontchoosextinction.com/en/>

¹¹ Les produits et les offres de l'initiative du PNUD sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles comprennent : i) [Fossil Fuel Subsidy Reform : Lessons and Opportunities](#), une publication qui fournit des recommandations clefs pour concevoir une réforme des subventions socialement juste et économiquement équitable et assurer sa mise en œuvre progressive afin d'éviter qu'elle n'augmente la pauvreté ; ces recommandations s'inspirent de cinq études de cas (Chili, France, Ghana, République islamique d'Iran, Indonésie) ; ii) [A Guide to Carbon Pricing and Fossil Fuel Subsidy Reform : A Summary for Policymakers](#), qui explore et compare différents types d'instruments politiques pouvant aider les pays à concevoir stratégiquement des approches intégrées permettant d'atteindre les réductions d'émissions souhaitées et de réaliser les objectifs de développement nationaux ; iii) [Alternative Uses of Pre-Tax Fossil Fuel Subsidies Per Year](#), qui fait le point sur le statut actuel des subventions aux combustibles fossiles et analyse la manière dont les 423 milliards de dollars dépensés en subventions aux combustibles fossiles pourraient être réaffectés, dans l'intérêt de tous, aux programmes visant à éradiquer l'extrême pauvreté, à fournir un revenu minimum provisoire et à vacciner le monde ; iv) un [simulateur](#) de réforme des subventions aux combustibles fossiles qui permet aux utilisateurs d'explorer comment la réforme des subventions aux combustibles fossiles pourrait libérer des ressources au profit d'autres priorités de développement.

formulation du programme et appuiera l'exécution de sa composante d'assistance technique.

42. Le mécanisme « Carbon Payments for Development » aidera les pays à atteindre les objectifs ambitieux des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme de l'Accord de Paris. Cette facilité a pour objectif d'aider les pays du programme à mettre en œuvre leurs plans climatiques alignés sur l'Accord de Paris, afin de promouvoir une action climatique ambitieuse mettant l'accent sur des stratégies d'atténuation axées sur l'énergie. La modalité de paiement fondé sur la performance de ce mécanisme permettra de réduire les risques et incitera le secteur privé à investir dans des projets qui contribuent directement à la réalisation des contributions conditionnelles déterminées au niveau national. En ciblant le secteur privé pour la mise en œuvre de ces contributions, le PNUD stimulera des changements durables dans les économies des pays du programme et catalysera un développement durable à faible intensité de carbone et la création d'emplois. Ces investissements stimuleront la croissance du marché tout en favorisant une reprise verte après la crise de la COVID-19. De récentes études indiquent que la rapidité des résultats et le ciblage des projets au profit de ceux qui allient objectifs climatiques et objectifs économiques sont des facteurs essentiels à l'avènement d'une reprise économique verte. Ce mécanisme a été conçu précisément pour produire des effets climatiques et sociaux rapides et à grande échelle.

43. Enfin, le PNUD tirera parti de son expertise et de son expérience dans les situations de conflit et de fragilité pour s'assurer que l'aide apportée par le Centre de l'énergie est adaptée au contexte et que les interventions sont échelonnées en tenant compte des efforts plus larges de développement et d'intervention humanitaire qu'elles viendront compléter. En outre, le PNUD a intégré le genre parmi les indicateurs clefs de la performance du Centre de l'énergie durable afin d'assurer un suivi des indicateurs et effets liés au genre (par exemple, l'éducation, la création d'emplois et l'amélioration des compétences des femmes et des filles, ainsi que les effets plus généraux des investissements dans les énergies propres sur le développement).

Annexe

Principales recommandations de l'évaluation et réponse de l'administration

Recommandation 1. Le PNUD devrait détailler son approche stratégique et programmatique des questions énergétiques dans un plan d'action qui expose clairement comment il entend aider les gouvernements nationaux à atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 7.

1. Le plan d'action doit s'attacher à garantir que les initiatives énergétiques lancées au cours des huit prochaines années aboutissent à des résultats durables en veillant à l'appropriation des programmes par les pays, en améliorant l'articulation des conseils en amont et des perspectives en aval et en déployant de nouveaux modèles de collaboration régulière avec les entités publiques et privées. Le PNUD devrait continuer à mettre l'accent sur la spécificité du contexte, mais en fournissant davantage de conseils et d'instruments permettant aux bureaux de pays de : a) concevoir des initiatives qui abordent systématiquement les facteurs favorables et les obstacles à la mise à l'échelle des initiatives énergétiques ; b) mettre en place des filières de projets permettant d'échelonner ces activités sur les périodes durant lesquelles les secteurs et les marchés de l'énergie auront généralement le temps de se préparer à l'adoption à plus grande échelle de nouvelles politiques et technologies.
2. Les domaines qui méritent une plus grande attention sont les suivants : a) la promotion de modèles d'adoption de technologies et de systèmes énergétiques dans les zones géographiques que le réseau électrique a peu de chances d'atteindre dans les trois à cinq prochaines années ; b) la possibilité de tirer parti des achats d'énergie du PNUD ; c) l'atténuation des effets des changements climatiques sur la production d'énergie renouvelable et les infrastructures y relatives ; d) la position du PNUD en ce qui concerne la numérisation des services énergétiques et son rôle dans ce domaine. Le plan d'action doit clairement distinguer le PNUD des autres acteurs, en exposant en détail la proposition de valeur mise à jour et la stratégie de partenariat visée ultérieurement. Du personnel supplémentaire doté de compétences approfondies dans le secteur de l'énergie sera nécessaire aux niveaux régional et national.

Réponse de l'administration

Le PNUD accepte la recommandation n° 1.

Le Centre de l'énergie durable récemment créé (dénommé « Centre de l'énergie » dans cette réponse de l'administration) incarne l'approche systématique et programmatique du PNUD pour répondre à l'agenda de l'énergie et du changement climatique dans les pays du programme. Le Centre de l'énergie a été conçu pour exploiter les réseaux existants, l'expérience accumulée et les innovations actuelles, afin d'aider 500 millions de personnes supplémentaires à accéder à une énergie propre, fiable et abordable d'ici à 2030, et il donnera la priorité aux pays et régions qui présentent les niveaux de pauvreté énergétique les plus élevés. Le Centre de l'énergie travaillera avec les gouvernements des pays du programme afin de les aider à se relever et à construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de COVID-19, ainsi qu'avec les investisseurs afin de débloquer des financements publics et privés qui serviront à intensifier les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Plus précisément, il aidera les partenaires du PNUD à faire trois choses :

1. Comblent le fossé énergétique afin que les personnes et les communautés marginalisées aient accès à une énergie durable et propre, et à la dignité et aux opportunités qu'elle apporte ;
2. Favoriser l'innovation dans les chaînes de valeur énergétiques afin d'accélérer les investissements dans l'accès à l'énergie, dans les contextes hors réseau et fragiles, ce qui inclut le développement et le déploiement de modèles commerciaux alternatifs à même d'appuyer les solutions hors réseau ;
3. Accélérer une transition énergétique qui délaisse les combustibles fossiles en suscitant des changements systémiques favorables à une reprise verte, et rassembler les meilleures idées des gouvernements, des entreprises et du monde de la finance.

L'énergie étant l'une des six solutions types du plan stratégique, le Centre de l'énergie s'appuiera sur le portefeuille diversifié d'initiatives en matière d'énergie propre et abordable de l'organisation dans plus de 100 pays, afin de renforcer son appui aux efforts déployés par les pays du programme pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 – de l'énergie propre et abordable – durant cette décennie d'action. Le PNUD travaillera dans le cadre de partenariats, notamment au sein d'ONU-Energie, en vue de déployer ses propres capacités opérationnelles, notamment pour l'approvisionnement en énergie, ainsi que des systèmes de contrôle fiduciaire renforcés. Un lien clair sera établi pour faire progresser l'approvisionnement écologique, afin de garantir que les projets sont mis en œuvre en limitant le plus possible leur impact environnemental et que ceux-ci génèrent des gains socio-économiques importants dans les pays.

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
1.1 Élaborer une stratégie globale et un plan d'action pour le Centre de l'énergie durable du PNUD.	Décembre 2021	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureau régionaux		
1.2 Élaborer une stratégie de partenariat et de collaboration pour le Centre de l'énergie durable.	Mars 2022	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureau régionaux		
1.3 Concevoir et déployer de nouveaux modèles commerciaux et partenariats pour le déploiement des énergies propres dans les contextes hors réseau.	Décembre 2025	Bureaux de pays avec le soutien du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.		
1.4 Intégrer des pratiques d'achat durables durant la conception et la mise en œuvre des projets : a) promouvoir les modèles d'adoption des technologies et systèmes énergétiques dans les zones géographiques que le réseau électrique a peu de chances d'atteindre dans les trois à cinq prochaines années ; b) tirer parti des achats d'énergie du PNUD ; c) donner des orientations sur les approches visant à atténuer les effets des changements climatiques sur la production d'énergie renouvelable, afin de les clarifier et généraliser leur adoption.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureau des services de gestion		

Recommandation 2. Le PNUD devrait actualiser sa proposition de valeur sur l'accès à l'énergie et la transition vers les technologies à faible émission de carbone, en jouant plus largement son rôle d'organisateur et d'agent d'exécution des initiatives de projets énergétiques complexes qui favorisent l'innovation et débouchent sur la mise en place de politiques énergétiques durables en faveur des pauvres.

Le PNUD devrait systématiquement recenser les contextes de sous-développement énergétique et les pays dans cette situation qui pourraient bénéficier de ses compétences de facilitateur qui collabore avec les gouvernements, les partenaires donateurs, le secteur privé et les entités infranationales. Dans le cadre de ce rôle de facilitateur, le PNUD devrait aider les gouvernements à élaborer des plans visant à éliminer les obstacles à long terme, à accroître les investissements et à renforcer les capacités, en vue de susciter des transformations profondes dans le secteur de l'énergie. Il devrait encourager les

			Suivi	
Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Observations	État
gouvernements à adopter sans attendre des mesures d'accès et d'efficacité plus ambitieuses, à améliorer les contributions déterminées au niveau national et à en assurer la réalisation, et les aider à accéder aux sources de financement qui leur permettront de financer des projets en aval. Le PNUD devrait accorder une plus grande attention à ses activités de conseil dans le domaine de l'élaboration des politiques, en particulier les politiques économiques qui influent sur le coût et la commercialisation des énergies renouvelables, ainsi que sur les évaluations et les réglementations qui garantissent que les groupes accusant le plus de retard bénéficient de l'expansion des investissements énergétiques. Pour ce faire, l'organisation devrait envisager de mettre au point elle-même des outils permettant de réduire les risques préalablement identifiés par l'analyse des risques, ou de former des partenariats plus étroits avec des organisations qui proposent de tels mécanismes (voir également la recommandation n° 7).				
Réponse de l'administration				
Le PNUD accepte la recommandation n° 2. Le PNUD apporte son soutien à tous les pays, via le Centre de l'énergie durable, mais se concentrera en particulier sur les pays qui accusent le plus de retard en matière d'accès à l'énergie. Le PNUD travaillera avec des partenaires clés d'ONU-Énergie ainsi que dans le cadre de nouveaux partenariats avec des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale), des fonds mondiaux (GCF, FEM), le secteur privé, des fondations (Fondation Rockefeller) et autres, afin de renforcer les capacités locales à répondre aux besoins urgents en matière d'accès à l'énergie.				
2.1 Cartographier les lacunes en matière d'accès à l'énergie au niveau local et communautaire grâce à la collecte de données géospatiales et de données au sol, en partenariat avec les principaux fournisseurs de technologies et d'autres parties prenantes (par exemple, les agences internationales, les entreprises de services publics, les institutions financières, les organismes philanthropiques, etc.)	Décembre 2022	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays		
2.2 Renforcer les capacités des gouvernements à collecter et à analyser les données afin d'étendre la fourniture d'accès et d'atteindre le dernier kilomètre dans au moins 30 pays les moins avancés, petits États insulaires en développement (PEID) et autres pays en développement.	Décembre 2025	Bureaux de pays avec le soutien du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes		
2.3 Réduire les risques associés à l'utilisation de solutions énergétiques hors réseau à plus petite échelle afin d'élargir l'accès aux communautés plus éloignées ou rurales, par exemple en fournissant des normes de qualité pour les solutions hors réseau durables (certificat d'énergie renouvelable distribuée, investissements en capital à première perte, assurance et autres outils et mécanismes de réduction des risques) dans au moins 30 pays les moins avancés, petits États insulaires en développement (PEID) et autres pays du programme.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux de pays		

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
2.4 Travailler avec des partenaires clés d'ONU-Énergie et dans le cadre de nouveaux partenariats avec des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale), des fonds mondiaux (GCF, FEM), le secteur privé, des fondations (Fondation Rockefeller) et autres, afin de renforcer les capacités locales à répondre aux besoins urgents en matière d'accès à l'énergie.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes		
Recommandation 3. Les initiatives du PNUD en faveur de l'accès à l'énergie devraient contenir des éléments de conception formels qui répondent à l'expérience locale des initiatives en matière d'énergie, notamment celle des utilisateurs, et le PNUD devrait assurer le suivi de ses services énergétiques afin d'identifier clairement les avantages durables qu'ils contribuent à apporter aux pauvres.				
L'engagement du PNUD à accroître l'accès de 500 millions de personnes à une énergie propre et abordable est très ambitieux. Sa réalisation nécessitera des mesures concrètes en ce qui concerne la préférence technologique, les modèles de coût et de paiement, les chaînes de valeur locales, l'utilisation productive et les modèles de propriété et de maintenance. Lors de la conception de ce volet des projets, le PNUD devrait intégrer les perspectives des ménages, des entreprises locales, des installations et des entités infranationales, dont l'engagement est indispensable au succès et à la pérennité des initiatives énergétiques. L'évaluation devrait conduire à une amélioration de la fourniture d'énergie, qui devrait elle-même faire l'objet d'un suivi tout au long de l'exécution des projets et au-delà, à l'aide d'un outil permettant de capturer les données relatives à l'expérience des utilisateurs et des indications de base en ce qui concerne la qualité du service. Pour améliorer les services énergétiques et accroître les avantages qu'ils présentent pour le développement, il conviendra de s'appuyer sur les études d'impact des projets du PNUD qui ont abouti à la fourniture de services énergétiques plus étendus.				
Réponse de l'administration				
Le PNUD accepte la recommandation n° 3.				
L'engagement du PNUD à accroître l'accès de 500 millions de personnes à une énergie propre et abordable s'appuiera sur des partenariats renforcés et élargis entre les secteurs public et privé, notamment les organisations de développement et les institutions financières internationales, les organismes philanthropes et d'autres parties prenantes clés. Le soutien que le PNUD apporte aux pays, via le Centre de l'énergie durable, inclura une plateforme numérique permettant de surveiller en temps quasi réel la fourniture d'énergie et d'assurer un suivi de la qualité du service et des effets plus généraux du développement durable sur des domaines tels que l'accès à la santé et à l'éducation.				
3.1 Déployer des données et des outils de planification numérique afin d'identifier les possibilités d'utilisation productive aux niveaux infranational et local (y compris à l'échelle des villages).	Décembre 2023	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux de pays		
3.2 Identifier et déployer des mécanismes visant à stimuler la création de microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le secteur des énergies renouvelables distribuées et hors réseau et à tous les niveaux de la	Décembre 2023	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux de pays		

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
chaîne de valeur énergétique (par exemple, pour soutenir le stockage à froid ou les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'eau).				
3.3 Déployer une plateforme numérique permettant de capturer les données relatives à la fourniture d'énergie et à ses effets	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux de pays		

Recommandation 4. Le PNUD devrait s'imposer comme un leader mondial dans les domaines de l'énergie durable en faveur des pauvres et de la transition énergétique, en opérant un changement radical de ses ambitions et en réorientant son appui en direction des économies les moins avancées et des économies à revenu intermédiaire qui sont très exposées aux effets d'une transition mondiale vers une énergie à faible teneur en carbone.

1. Le PNUD devrait renforcer son rôle consultatif auprès des gouvernements et leur fournir des orientations afin d'encourager une adoption plus rapide des énergies propres et l'abandon des sources d'énergie polluantes, en tenant compte de la vulnérabilité du pays aux effets de la transition, de sa contribution aux changements climatiques et à la capacité énergétique. Pour cela, il faudra que l'appui du PNUD aux stratégies énergétiques des pays adopte une perspective plus large qui prenne en compte l'ensemble de l'économie, notamment les facteurs de substitution énergétique dans les principaux secteurs d'activité, les besoins de création ou de remplacement d'emplois, les effets potentiels sur les groupes particulièrement vulnérables et les risques pesant sur les intérêts particuliers ou émanant de ces derniers. Pour tenir ce rôle, le PNUD devrait tirer parti de ses compétences dans les domaines de la gouvernance et de la réduction de la pauvreté ainsi que de son expertise dans le domaine de l'énergie.
2. Étant donné que la politique mondiale de l'énergie et les investissements dans ce domaine se décident au sommet, le PNUD devrait avoir un rôle important à jouer, en raison de sa connaissance du terrain, dans la promotion des interventions requises pour réussir les transitions énergétiques complexes qui se profilent. Le PNUD devrait s'appuyer sur sa connaissance des pays pour garantir que les perspectives des groupes les plus pauvres et accusant le plus de retard sont prises en compte dans les programmes de transition mondiaux et nationaux. Il faut pour cela investir dans la production de connaissances selon une approche ascendante.

Réponse de l'administration

Le PNUD accepte la recommandation n° 4.

Le PNUD s'appuiera sur son expertise et sa connaissance du terrain pour fournir aux gouvernements une vision plus globale des options et des cadres politiques qui peuvent guider une transition énergétique propre et inclusive et les aider à en quantifier les avantages et les effets. Il s'agit notamment de comprendre les effets distributifs des réformes politiques, notamment celles liées aux subventions aux combustibles fossiles et à la tarification du carbone ; de considérer les options permettant de limiter les incidences négatives sur les groupes vulnérables ; et d'appuyer la mise en œuvre des politiques adoptées en aidant les gouvernements à communiquer de manière appropriée sur les politiques mises en œuvre et à coordonner leur application avec un plaidoyer et des campagnes de sensibilisation fondés sur des données probantes.

4.1 Lancement d'un guide sur la réforme des combustibles fossiles et la tarification du carbone	Décembre 2022	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes		
---	---------------	--	--	--

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
4.2 Organiser des formations continues et des actions de sensibilisation afin de renforcer les capacités des gouvernements à mettre en œuvre des réformes et à surmonter les obstacles publics et politiques.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureaux de pays		
4.3 Appuyer le développement d'initiatives et de plateformes de communication et de sensibilisation au niveau national.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureau des relations extérieures et du plaidoyer		

Recommandation 5. Le PNUD devrait revoir son approche en ce qui concerne son soutien à l'accès à l'énergie dans les situations de crise et les contextes fragiles et élabore des principes et des directives formels afin de répondre aux besoins énergétiques immédiats dans le cadre d'un plan de relèvement et de transition écologique plus global.

1. Le PNUD devrait élaborer un plan d'action exposant précisément comment il entend soutenir les initiatives dans le domaine de l'énergie avant, pendant et après toute intervention menée en réponse à une crise, et, dans la mesure du possible, s'assurer que ces initiatives renforcent les capacités locales à adopter des sources d'énergie plus propres et à en assurer la gestion. Il devrait s'appuyer sur l'expérience des pays et des bureaux qui interviennent dans ces situations ainsi que sur les résultats de la recherche et des études de cas approfondies portant sur les contextes énergétiques nationaux et transnationaux. L'objectif devrait être d'accroître le recours à des interventions mieux définies au niveau des pays tout en conservant la souplesse nécessaire pour faire face aux différents contextes.
2. Lors de l'élaboration de ce plan d'action, le PNUD devrait envisager : a) d'appuyer des modèles de gouvernance pour les initiatives énergétiques et la gestion des ressources naturelles ; b) la possibilité de soutenir les chaînes d'approvisionnement locales par un approvisionnement en énergie et le renforcement de leurs capacités ; c) des modèles permettant de mettre davantage l'accent sur les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité lors de la remise en état des centrales électriques.

Réponse de l'administration

Le PNUD accepte la recommandation n° 5.

Le PNUD tirera parti de son expertise et de sa connaissance des situations de conflit et de fragilité pour s'assurer que l'aide apportée par le Centre de l'énergie durable est adaptée au contexte et que les interventions sont échelonnées en tenant compte des efforts plus larges de développement et d'intervention humanitaire qu'elles viendront compléter.

5.1 Élaborer un plan d'action afin de combler le fossé énergétique dans les contextes fragiles et de crise	Décembre 2022	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et Bureau de gestion des crises, en coordination avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays		
5.2 Assister les gouvernements dans l'élaboration de feuilles de route nationales pour l'accès à l'énergie et la transition énergétique alignées sur les	Décembre 2025	Bureaux de pays avec le soutien du Bureau des		

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
efforts de relèvement, notamment en intégrant l'accès à l'énergie et la transition énergétique dans les évaluations des besoins après une catastrophe.		politiques et de l'appui aux programmes		
5.3 Identifier et publier des exemples et des études de cas sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les communautés pauvres et les communautés touchées par des crises (par exemple, les solutions solaires décentralisées déployées au Yémen et au Soudan ; l'énergie pour le relèvement après la crise au Liban ; la transition énergétique dans les principaux États exportateurs de pétrole et les États fragiles)	Décembre 2025	Bureaux de pays Bureau régionaux Bureau des politiques et de l'appui aux programmes		
5.4 Élaborer et mettre à jour les directives opérationnelles et les enseignements tirés sur la gestion des défis énergétiques dans les situations de conflit ou de fragilité.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes Bureau de gestion des crises		
Recommandation 6. Le PNUD il devrait promouvoir une plus grande intégration des considérations de genre et une orientation davantage ciblée sur le genre dans le cadre de sa programmation énergétique, et cesser de s'en remettre à l'hypothèse selon laquelle les femmes bénéficieront automatiquement des initiatives énergétiques du seul fait de leur inclusion.				
1. Il convient de réorienter l'attention portée à la recherche de la parité entre les sexes et à l'accroissement de la participation des femmes afin de passer à la phase suivante de la programmation, à savoir s'attaquer aux normes sociales qui empêchent les femmes de bénéficier pleinement et équitablement des améliorations apportées par les réalisations dans le domaine de l'énergie. Le PNUD devrait faire en sorte que l'accès à l'énergie se traduise par une évolution du statut économique des femmes, en tenant compte, en vue d'y remédier dans la mesure du possible, des normes et des barrières sociales qui limitent l'accès des femmes aux moyens de subsistance et leur contrôle financier et les empêchent de tirer pleinement avantage des possibilités offertes par un accès amélioré à une énergie sûre et propre.				
2. Bien que les stratégies d'intervention nécessaires puissent varier considérablement selon le sexe, l'âge, les capacités et le contexte dans lequel vivent les personnes ciblées par les mesures de soutien, le PNUD devrait consulter davantage les utilisateurs, en veillant à ce que ces consultations soient menées par des spécialistes sensibilisés aux questions de genre. Il faudra pour cela donner des orientations sur les mesures minimales à prendre lors de l'élaboration et de l'exécution des projets afin de prendre en compte les perspectives des hommes et des femmes, d'encourager les parties prenantes à surmonter leurs résistances et de contrer l'hypothèse erronée selon laquelle les personnes bénéficient automatiquement des projets énergétiques auxquels elles participent ou de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité dans l'installation où elles travaillent.				
Réponse de l'administration				
Le PNUD accepte la recommandation n° 6.				
Le PNUD a intégré le genre parmi les indicateurs clefs de la performance du Centre de l'énergie durable, en vue d'évaluer ses propres capacités en la matière, mais aussi le soutien qu'il apporte aux ménages et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises qui sont dirigés par des femmes ; ainsi que l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la formation professionnelle et aux emplois dans le secteur des énergies propres ; et les effets plus généraux sur le développement qui accompagnent la fourniture d'énergie propre et plus particulièrement la fourniture de solutions de cuisson propres.				

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
6.1 Élaborer des orientations afin d'appuyer l'intégration des considérations de genre et des objectifs en la matière dans la formulation des projets énergétiques et dans les plans et stratégies énergétiques nationaux.	Décembre 2023	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, avec la contribution des bureaux de pays		
6.2 Mener, en partenariat avec des experts internes et externes en matière de genre, des consultations au niveau national et des exercices de renforcement des capacités dans ce domaine, en vue d'améliorer la compréhension des aspects de la programmation énergétique liés au genre.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays		
6.3 Inclure des points de données spécifiques au genre dans la plateforme « Data Futures » du PNUD afin d'assurer un suivi des liens entre l'accès à l'énergie et l'amélioration de la sécurité et des opportunités économiques.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, en coordination avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays		
6.4 Garantir la prise en compte intégrée de la question du genre dans tous les projets déployés et soutenus par le Centre de l'énergie durable.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes		

Recommandation 7. Le PNUD devrait cartographier, par région, les endroits où des investissements énergétiques sont nécessaires, afin de définir une stratégie de soutien plus globale qui soit compatible avec le modèle de financement et la stratégie de mobilisation des ressources les mieux adaptés à chaque contexte.

Le PNUD devrait identifier les cas dans lesquels les gouvernements sont disposés à accepter de nouvelles modalités de financement pour financer l'accès à l'énergie et sa transformation, et intensifier sa collaboration avec les institutions financières internationales, régionales et nationales afin d'aider ces pays à atteindre leurs objectifs. Il devrait collaborer avec les institutions financières internationales afin d'évaluer le degré de préparation à l'investissement des différents contextes, ce qui lui permettra ensuite de déterminer où et comment intervenir pour jeter les bases de la gouvernance nécessaire pour accroître les investissements. Il conviendra de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'utilisation productive et l'égalité d'accès à l'énergie afin de s'assurer que les investissements réalisés ne creusent pas les inégalités. Chaque fois que les investissements feront défaut, le PNUD devra rechercher d'autres sources de financement, telles que les fonds verticaux, d'autres donateurs et les obligations liées aux objectifs de développement durable.

Réponse de l'administration

Le PNUD accepte la recommandation n° 7.

La stratégie du Centre de l'énergie durable consistera à travailler avec les cadres de financement nationaux intégrés des pays et les contributions déterminées au niveau national dans le cadre d'une « stratégie de soutien plus globale ». La solution proposée par le PNUD consiste à promouvoir l'investissement dans les énergies propres en aidant les pays à accéder à des capitaux commerciaux abondants et peu coûteux grâce à une politique de réduction du risque. Les ressources financières destinées aux énergies propres sont limitées, alors que les besoins d'investissement sont énormes. Ces

Principale(s) mesure(s)	Temps de réponse	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État
ressources publiques doivent catalyser des flux financiers privés beaucoup plus importants si l’on veut que l’adoption des énergies propres se généralise. Reconnaisant l’importance d’établir des objectifs, des politiques et des réglementations à long terme, transparents et clairs pour encourager les investissements du secteur privé, le PNUD tirera parti de son expertise, de ses partenariats et de son réseau sur le terrain pour réduire les risques politiques afin d’aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre les politiques et les réglementations nécessaires. Le PNUD travaille également avec des partenaires financiers et nationaux sur la réduction des risques financiers et les incitations financières en vue d’adopter la stratégie globale d’attraction des investissements la plus rentable possible.				
7.1 Développer, conditionner et mettre à jour un ensemble d’instruments financiers normalisés destinés aux activités de réduction des risques identifiés lors de l’analyse préalable des risques.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l’appui aux programmes		
7.2 Créer une réserve de projets prêts à être financés par des investissements, en collaboration avec les partenaires financiers institutionnels clefs.	Décembre 2025	Bureaux de pays avec le soutien du Bureau des politiques et de l’appui aux programmes		
7.3 Lancer un « Défi de l’innovation pour l’accès à l’énergie » afin de contribuer au déploiement de nouveaux modèles commerciaux pour les solutions d’énergie renouvelable distribuée.	Décembre 2022	Bureau des politiques et de l’appui aux programmes		